

CITE : adoption du projet de contrat – programmation 2001

Rapporteur : M. Le Président

Depuis le printemps 2000, les services de la CAGB, de la Ville de Besançon et du Conseil Général travaillent à l'élaboration et à la formulation du programme CITE, première contractualisation permettant de faire converger les moyens pour soutenir les équipements structurants de l'agglomération. Plusieurs réunions organisées avec les exécutifs des collectivités signataires ont permis de mettre en adéquation les thématiques retenues par le CG 25 pour les contrats CITE (au nombre de 3 sur le Département) et les axes de développement exprimés par les représentants de l'agglomération de Besançon.

Une dernière rencontre entre le Président de la CAGB, le Maire de Besançon et le Président du CG 25 a permis la finalisation du contrat, présenté en annexe au présent rapport.

Les lignes directrices pour l'agglomération font l'objet de fiches descriptives annexées au contrat cadre qui permettent d'identifier les objectifs de l'action, les types de projets concernés, les critères d'éligibilité et les maître d'ouvrages potentiels.

Les crédits mobilisés dans le cadre du programme sont principalement destinés à répondre aux enjeux de l'économie, de l'emploi, de la formation et de la qualité de vie.

Ainsi, les opérations programmées devront relever d'un des thèmes suivants :

- le développement qualitatif des espaces économiques et le transfert de technologie
- l'enseignement supérieur et la recherche
- les déplacements intermodaux
- les équipements nouveaux
- le renouvellement urbain et les entrées de ville et d'agglomération.
-

La CAGB et la Ville de Besançon ne seront pas les seuls bénéficiaires du soutien financier du Conseil Général au titre de CITE. Les projets structurants des autres maîtres d'ouvrages publics ou privés qui s'inscriront dans les thématiques de développement de l'agglomération seront également éligibles.

L'autorisation de programme affectée par le CG 25 à l'agglomération bisontine s'élève à 15 626 016 euros, soit 102 500 000 francs pour les 6 ans du contrat, compte tenu d'une population municipale de 169 848 habitants pour 57 communes.

Sur la durée du contrat, la répartition prévisionnelle de crédits par pôle d'intervention est la suivante :

AXE	THEMATIQUE	CREDITS PREVUS	POURCENT AGE DU CONTRAT
Axe I	Favoriser la création, le développement ou la mutation qualitative des espaces économiques ainsi que le transfert de technologie	3 906 504 euros	25%
Axe II	L'enseignement supérieur et la recherche <i>(en liaison avec l'axe I)</i>	1 562 602 euros	10%
Axe III	Contribuer au développement des déplacements intermodaux	3 125 203 euros	20%
Axe IV	Développer une nouvelle gamme d'équipements dans les domaines des sports, des loisirs, de la culture, du tourisme, de l'éducation et de l'environnement	3 125 203 euros	20%
Axe V	Revaloriser les centres et aménager les entrées de ville et d'agglomération	3 125 203 euros	20%
Axe VI	Programme d'études destiné à préparer l'avenir	781 301 euros	5%
TOTAL PROGRAMME 2001-2006		15 626 016 euros	100%

Cette répartition pourra faire l'objet d'ajustement en 2003, suivant les opportunités ou difficultés rencontrées par les territoires.

Au stade actuel des réflexions sur le projet d'agglomération, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon n'est pas en mesure d'afficher un rythme prévisionnel de mobilisation des autorisations de programme du Conseil Général sur la durée du contrat. Cet affichage pourra être transmis au terme de l'élaboration du projet d'agglomération, soit fin 2002.

Chaque année, la programmation des opérations relevant du contrat et leurs conditions de financement seront examinées par un comité de pilotage composé de représentants des signataires du contrat. Ce comité se réunira ponctuellement pour assurer le suivi du contrat.

S'agissant de l'exercice 2001, la 1^{ère} programmation ci-après précise les projets retenus devant être engagés dans l'année, assortis du montant de la subvention sollicitée au titre de l'enveloppe CITE.

Projets	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel HT	Subvention sollicitée
Axe I : économie			
Acquisition - démolition des Prés de Vaux et Casamène	Besançon	2 900 000 F	1 000 000 F
ZA Pôle Santé - "Les Hauts de Chazal"	Besançon	78 175 500 F	2 000 000 F
Axe II : enseignement supérieur et recherche			
UFR Médecine - 1 ^{ère} tranche (laboratoires de recherche hors locaux d'enseignement)	Etat	11 300 000 F	2 500 000 F
Axe III : déplacements intermodaux			
Mise en oeuvre du PDU : radiale ouest - première tranche pour desservir la restructuration des établissements militaires du Polygone	Besançon	3 500 000 F	1 000 000 F
Axe IV : équipements			
Stade Léo Lagrange : mise aux normes et restructuration	Besançon	23 200 000 F	3 000 000 F
Axe V : revalorisation des centres villes			
Revitalisation du centre ville : opérations marché/Beaux Arts espaces publics	Besançon	30 500 000 F	6 000 000 F
Politique de la Ville et renouvellement urbain : Ile de France - espaces extérieurs	Besançon	10 000 000 F	1 000 000 F
Axe VI : intelligence territoriale			
Agence d'urbanisme			800 000 F
TOTAL			

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le programme CITE,
- autorise le Président à signer le contrat.

Pour extrait conforme,

Le Président